LEGENDE

Limite de zonage

Emplacements réservés

Espaces Boisés classés

Elément remarquable construit du paysage
selon l'article L123.1.7°

Elément remarquable végétal du paysage
selon l'article L123.1.7°

Accès imposé

Cône de vue remarquable

Zone inondable

Périmètre inconstructible - lignes à haute tension

Zones Urbaines Constr. - U

UA — Habitat aggloméré et ancien du bourg et du hameau de Vaux

UC — Secteur constructible - habitat pavillonnaire - activités artisanales

UD — Zone UD secteur constructible activités tertiaires, d'accueil et de promotion

Zones à urbaniser - AU

1AU — Secteurs à urbaniser opérationnels (secteurs desservis par les réseaux)

2AU — Secteur à urbaniser à long terme (insuffisance ou absence de réseaux)

Zone agricole - A

A — Secteur à vocation agricole où les seules extensions et constructions de bâtiments à vocation agricole sont permises

Bâtiments agricoles (à titre indicatif)

Bâtiments agricoles autorisés à changer de destination à vocation d'habitat

Zone naturelle - N

N — Zone à vocation naturelle de protection des paysages et des milieux naturels ou les extensions des bâtiments exitants sont permises

NF — Zone à vocation forestière ou les constructions à usage des activités forestières sont autorisées

NH — Zone naturelle où les constructions et extensions des bâtiments exitants sont permises

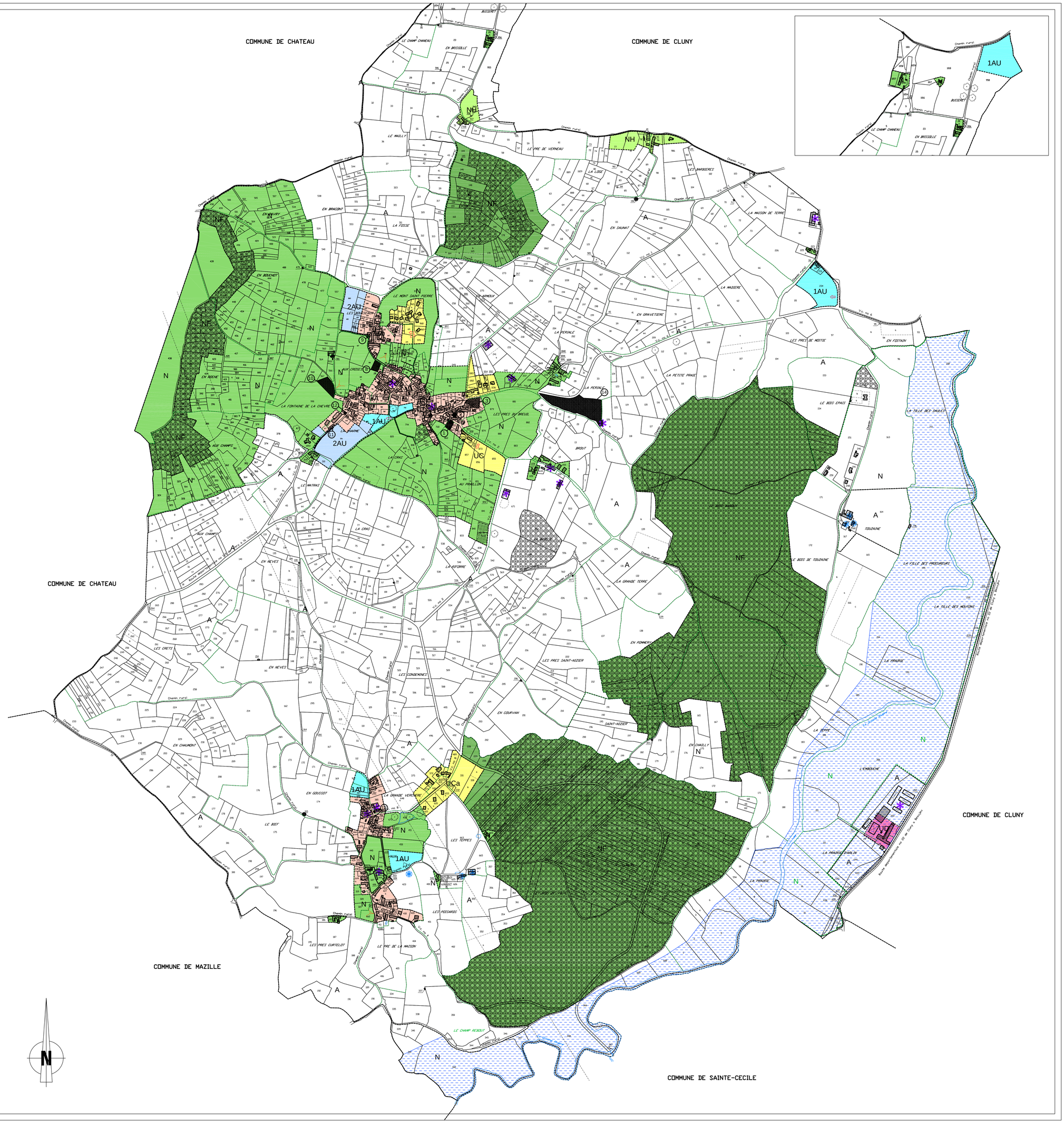

PLU

PLAN LOCAL D'URBANISME

JALOGNY

4a

Plan de Zonage

Echelle 1/5000

Approbation
le 28 mars 2006

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal

Po L'adjoint
Délégué

MAIRIE DE JALOGNY
(Saône-et-Loire)

Réalités
Aménagement

180, Rue Clément Ader
42153 RIORGES
Tél. : 04 77 67 83 06
E-mail : urbanisme@realites-ba.fr

Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU approuvé le 28 Nov. 2018.
Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal.
Le Maire
Patrick Taupenot

MAIRIE DE JALOGNY
(Saône-et-Loire)